

Décision relative à l'arrivée à échéance du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2017/407 du 8 mars 2017, renouvelant l'approbation de la substance active iodosulfuron conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **HUSSAR MAXX PIMP**

de la société **PSI (UK) LTD**

numéro de dossier **n°2017-3402**

Considérant qu'un permis de commerce parallèle est valable pendant la durée de l'autorisation du produit de référence, conformément au paragraphe 6 de l'article 52 du règlement (CE) n°1107/2009 susvisé,

Considérant l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché du produit de référence ARCHIPEL (AMM n°2010351),

Considérant que des délais de grâce peuvent être octroyés pour la vente et la distribution, le stockage et l'utilisation des stocks, en cas de non renouvellement d'un permis de commerce parallèle conformément au paragraphe 7 de l'article 52 du règlement (CE) n°1107/2009 susvisé,

Considérant que les exigences de l'article 46 du règlement (CE) n°1107/2009 sont remplies,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** le 31 mars 2018 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

La décision du 3 janvier 2018 du directeur général de l'Anses constatant l'arrivée à échéance du permis de commerce parallèle du produit HUSSAR MAXX PIMP est retirée et remplacée par la présente décision et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	HUSSAR MAXX PIMP
Type de produit	Permis de commerce parallèle
Titulaire	PSI (UK) LTD 30 Nelson Street, LE1 7BA LEICESTER, ROYAUME-UNI
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	30 g/kg - mésosulfuron-méthyl 30 g/kg - iodosulfuron-méthyl-sodium
Numéro d'intrant	2130361
Numéro de permis	2130189
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales d'arrivée à échéance

Date d'échéance du permis de commerce parallèle	31/03/2018
Date limite pour la vente et la distribution	30/09/2018
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	30/09/2019

A Maisons-Alfort, le

24 JAN. 2018

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)